

A3H - AIDE ASSIST AUX AINES HANDICAPES
Société par actions Simplifiées
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 104 BD EDOUARD HERRIOT
01440 VIRIAT
478 161 144 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à treize heures, l'associée unique s'est rendue au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la présidence.

La Société A2MICILE EUROPE, SAS au capital de 1 091 661,00 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des huit-cent (800) actions de dix (10) Euros chacune, composant le capital de la Société A3H - AIDE ASSIST AUX AINES HANDICAPES, associée unique de ladite société,

en présence de Monsieur Vincent CHAULET, Président non associé,

Le Président constate que l'associée présente possède la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition de l'associée unique au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Quitus à la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la Présidence
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique prend acte de la convocation verbale de la présidence. En conséquence, l'Assemblée, comprenant l'associée unique, sans exception, présente et propriétaire de la totalité des actions composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la présidence à l'associée unique à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 48.939,43 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice d'un montant de 48.939,43 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	48.939,43
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>458,79</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	49.398,22
A titre de dividendes	E.	49.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>398,22</u>
TOTAL AFFECTE	E.	49.398,22

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision de l'associée unique.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	-	27.000
31/12/2022	-	70.000
31/12/2021	-	28.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence décide de renouveler le mandat du Président, Monsieur Vincent CHAULET, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et par l'associée unique présente.

Monsieur Vincent CHAULET,
Président

La Société A2MICILE EUROPE SAS,
Représentée par son Président,
Joël CHAULET

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign



Bilan Actif

31/12/2024			31/12/2023
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions brevets droits similaires		
	Fonds commercial (1)		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
	Constructions		
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques,mat. et outillage indus.		
	25 141,31	20 048,75	5 092,56
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
	Participations évaluées selon mise en équival.		
	Autres participations		
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
ACTIF IMMOBILISE	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
	3 030,00		3 030,00
	TOTAL (II)		
	28 171,31	20 048,75	8 122,56
	9 897,11		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières, approvisionnements		
	En-cours de production de biens		
	En-cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et Acomptes versés sur commandes		
	CREANCES (3)		
	Créances clients et comptes rattachés		
	169 181,84	22 955,35	146 226,49
ACTIF CIRCULANT	Autres créances		
	164 775,39	523,04	164 252,35
	Capital souscrit appelé, non versé		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	DISPONIBILITES		
	18 737,98		18 737,98
	Charges constatées d'avance		
	4 398,14		4 398,14
	TOTAL (III)		
	357 093,35	23 478,39	333 614,96
COMPTES DE REGULARISATION	325 425,23		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecart de conversion actif (VI)		
	TOTAL ACTIF (I à VI)		
	385 264,66	43 527,14	341 737,52
	335 322,34		

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000,00	8 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 766,63	1 766,63
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	458,79	854,47
	Résultat de l'exercice	48 939,43	26 604,32
	Subventions d'investissement	2 344,80	2 605,33
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	62 309,65	40 630,75
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 031,63	6 668,58
	Emprunts et dettes financières divers (3)	19 090,00	9 047,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 177,96	117 795,02
	Dettes fiscales et sociales	121 438,27	115 564,82
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	56 690,01	45 616,17
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	279 427,87	294 691,59
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	341 737,52	335 322,34
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	48 939,43	26 604,32
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	279 427,87	294 691,59
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 031,63	6 668,58
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Certifié conforme

Joël CHAULET

Etat exprimé en **euros**

✓ Certified by  you sign

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **341 738 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 324 178 euros** et un total **charges** de **1 275 238 euros**,dégageant ainsi un **résultat** de **48 939 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 548,25	85,50		1 633,75
	Matériel de transport	7 508,45	1 698,29		9 206,74
	Matériel de bureau, mobilier	8 960,93	247,33		9 208,26
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 017,63	2 031,12		20 048,75
TOTAL		18 017,63	2 031,12		20 048,75

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	18 571,07	22 955,35	18 571,07	22 955,35
	Autres		523,04		523,04
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	18 571,07	23 478,39	18 571,07	23 478,39
TOTAL GENERAL		18 571,07	23 478,39	18 571,07	23 478,39

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		23 478,39	18 571,07	
--	--	-----------	-----------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.	
---	--

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2024

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 030,00		3 030,00
	Clients douteux ou litigieux	4 957,77	4 957,77	
	Autres créances clients	164 224,07	164 224,07	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13,76	13,76	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	549,80	549,80	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 142,03	6 142,03	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	150 091,61	150 091,61	
	Débiteurs divers	7 978,19	7 978,19	
	Charges constatées d'avances	4 398,14	4 398,14	
	TOTAL DES CREANCES	341 385,37	338 355,37	3 030,00
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	8,18		

31/12/2024

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 031,63	1 031,63	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	81 177,96	81 177,96	
	Personnel et comptes rattachés	82 110,68	82 110,68	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 923,59	36 923,59	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	832,00	832,00	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 572,00	1 572,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	19 090,00	19 090,00	
	Autres dettes	56 690,01	56 690,01	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	279 427,87	279 427,87	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		800,00	10,0000	8 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		800,00	10,0000	8 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		77 589
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		498
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	498	
Dettes fiscales et sociales		77 091
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	61 556	
<i>CH. SOC. S/CP</i>	9 004	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	123	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	4 862	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	1 546	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		6 996
Autres créances		6 996
<i>INTERETS COURUS A2EUROPE -A2G</i>	8	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	6 988	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 398	4 398
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 398

--